

Université de Fribourg - Faculté des Lettres
Département des Sciences sociales

Plan d'études

Programme de Bachelor à 30 crédits ECTS

Sociologie (F)

du 19 décembre 2016,
actualisé le 01 septembre 2019

Tables des Matières

1. Description générale du programme

Titre obtenu
Bases légales
Début des études
Discipline et objectifs d'apprentissage
Perspectives professionnelles

2. Structure du programme

Organisation générale
Tableau synoptique des modules
Descriptif des modules

3. Crédits et évaluation des apprentissages

Octroi des crédits
Evaluation des apprentissages
Echec définitif
Note finale

4. Langues

Langues d'enseignement
Mention bilingue

5. Convention BENEFRi et inter-Universités

6. Mesures transitoires

1. Description générale du programme

Titre obtenu

Le présent plan d'étude règle le programme d'études *Sociologie* à 30 crédits ECTS. Le programme d'études *Sociologie* à 120 crédits ECTS et le programme d'études *Sociologie* à 60 crédits ECTS sont réglés par les plans d'études respectifs.

Bases légales

Le présent plan d'études s'appuie sur le Règlement pour l'obtention du bachelor et du master à la Faculté des Lettres et des sciences humaines de l'Université de Fribourg (REG).

Début des études

L'entrée dans le programme d'études *Sociologie* à 30 crédits ECTS (ci-après abrégé 30 ECTS) peut se faire au début du semestre d'automne ou au début du semestre de printemps.

Discipline et objectifs d'apprentissage

L'objectif du programme d'études *Sociologie* à 30 ECTS est de former les étudiant-e-s à l'étude des processus sociaux, économiques et politiques dans les sociétés contemporaines, en les familiarisant avec les théories et outils d'analyse de la sociologie. Il vise à comprendre l'évolution du monde du travail et des institutions, le rapport à l'espace médiatique, public et politique, à appréhender les nouveaux modes de vie ou les dynamiques identitaires dans une société diversifiée. Il traite des interactions sociales, des rapports intergénérationnels et interethniques et des formes de communication au sein des institutions et auprès de populations différentes.

Les étudiant-e-s acquièrent des connaissances dans les domaines suivants :

- Changement social, économique et politique ;
- Sphère du travail et des professions ;
- Institutions administratives, juridiques, judiciaires, hospitalières, etc. ;
- Modes de vie des populations (migrants, jeunes, groupes professionnels, femmes, etc.) ;
- Interactions sociales, rapports intergénérationnels et dynamiques identitaires ;
- Altérité, migration et relations interculturelles ;
- Communication et médias.

Perspectives professionnelles

Le programme d'études *Sociologie* à 30 ECTS est un avantage pour la poursuite des études de Master dans de nombreuses disciplines et pour des emplois dans des secteurs professionnels divers, tels que :

- Organismes publics et administratifs
- Secteur de l'emploi et des ressources humaines
- Migration et relations interculturelles

- Jeunesse et famille
- Politique et associations (ONG, syndicats, fondations)
- Culture et animation
- Santé
- Intervention sociale
- Médias et communication

2. Structure du programme

Organisation générale

Le programme d'études *Sociologie* à 30 ECTS est structuré en 2 modules de 15 crédits ECTS, permettant l'acquisition d'un total de 30 crédits ECTS.

Module **SOCIO 1** (15 ECTS) Structures et dynamiques sociales

Module **SOCIO 2** (15 ECTS) Thèmes actuels en sociologie

Les modules sont structurés sur la base d'objectifs pédagogiques. Chaque module permet à la fois l'acquisition de connaissances thématiques et de compétences pratiques. Les descriptifs des unités enseignements (cours, séminaires, travaux écrits, travaux de séminaires, conférences) précisent les thématiques traitées et les objectifs pédagogiques visés. Les formes de l'évaluation sont diversifiées et adaptées à chaque unité d'enseignement : examen écrit, examen oral, travail écrit, présentations en classe, rapports, etc.).

Tableau synoptique des modules

Module Structures et dynamiques sociales SOCIO 1 - 15 ECTS	Module Thèmes spécialisés SOCIO 2 - 15 ECTS
Cours <i>Stratification</i> (3 ECTS) Cours <i>Travail</i> (3 ECTS) Cours <i>Interactions</i> (3 ECTS) Cours <i>Altérité</i> (3 ECTS) Travail écrit (3 ECTS)	Cours ou séminaire I (3 ECTS) Cours ou séminaire II (3 ECTS) Cours ou séminaire III (3 ECTS) Travail de séminaire (6 ECTS)

Descriptif des modules

Module Structures et dynamiques sociales (SOCIO 1) 15 ECTS

Descriptif : Le module propose des cours qui permettent de saisir les transformations du contexte économique, les modifications de la sphère de l'emploi et des professions ainsi que les changements de la structure sociale. Il met l'accent sur les rapports d'altérité, les relations de pouvoir et les interactions communicationnelles qui sont au fondement des sociétés modernes.

Evaluation : Les modalités d'évaluation sont décidées par les enseignant-e-s.

Unités d'enseignement :

- Cours *Stratification* (3 ECTS)
- Cours *Travail* (3 ECTS)
- Cours *Interactions* (3 ECTS)
- Cours *Altérité* (3 ECTS)
- Travail écrit (3 ECTS)

Module Thèmes spécialisés (SOCIO 2) 15 ECTS

Descriptif : Ce module vise à approfondir les différents champs de la sociologie ou disciplines proches. Les thèmes sont liés à des problématiques actuelles et discutent de l'émergence de nouveaux phénomènes sociaux, tout en les situant dans les débats théoriques contemporains. Les thématiques suivantes sont concernées : politique, communication et médias, migration et relations interethniques, famille, genre, jeunesse, nouvelles technologies, santé et corps, etc.

Evaluation : Les modalités d'évaluation sont décidées par les enseignant-e-s.

Unités d'enseignement :

- Cours ou séminaire I (3 ECTS)
- Cours ou séminaire II (3 ECTS)
- Cours ou séminaire III (3 ECTS)
- Travail de séminaire (6 ECTS)

3. Crédits et évaluation des apprentissages

Octroi des crédits

L'octroi de crédits ECTS se base sur les prestations d'études accomplies par les étudiant-e-s dans le cadre des unités d'enseignement. Un crédit ECTS correspond à une charge de travail d'environ 30 heures. Les crédits ECTS sont attribués exclusivement lorsque les unités d'enseignement sont jugées réussies.

La validation des crédits des unités d'enseignements est la suivante :

- Les *Cours* donnés à raison de 2 heures hebdomadaires par semestre correspondent à une charge de travail de 3 crédits ECTS. Ils visent à transmettre des connaissances générales. Le style d'enseignement est principalement magistral.
- Les *Séminaires* donnés à raison de 2 heures hebdomadaires par semestre correspondent à une charge de travail de 3 crédits ECTS. Ils permettent d'approfondir des thèmes spécifiques et d'acquérir des compétences pratiques. Le style d'enseignement est interactif.
- Les *Travaux de séminaire* correspondent à une charge de travail de crédits 6 ECTS. Ils doivent être rédigés dans le cadre d'un séminaire. Ils sont dirigés et corrigés par l'enseignant-e.
- Les *Travaux écrits* correspondent à une charge de travail de 3 ou 6 crédits ECTS. Ils doivent être rédigés dans le cadre d'un cours. Ils sont dirigés et corrigés par l'enseignant-e.

Evaluation des apprentissages

Les étudiant-e-s s'inscrivent sur le système informatique pour toutes les unités d'enseignement.

Chaque unité d'enseignement est évaluée séparément. Elle est notée ou fait l'objet d'une décision « acquis » ou « non acquis ». Les modes d'évaluation sont différenciés (examen écrit, examen oral, travail écrit, présentation orale, travail de groupe, etc.). Ils sont en adéquation avec l'enseignement fourni. Les modalités d'évaluation sont communiquées par les enseignant-e-s.

L'échelle de notation ordinaire pour les épreuves notées se compose des notes entières et des demi-points de 1 à 6, où 6 est la meilleure note. Les notes de 6 à 4 qualifient les évaluations réussies, les notes en dessous de 4 qualifient les évaluations non réussies.

Toutes les évaluations doivent être réussies (pas de compensation possible). Une évaluation non-réussie équivaut à un échec. Une évaluation non réussie peut être répétée 1 fois.

L'étudiant-e doit se soumettre à l'évaluation de l'unité d'enseignement dans laquelle il ou elle est inscrit-e- au plus tard à la quatrième session qui suit la période d'inscription à cette unité. En cas de non-respect de cette règle, ou d'échec à cette session, un échec définitif à cette unité d'enseignement est prononcé.

Les modalités et délais de remise des *Travaux écrits*, des *Travaux de séminaire* ainsi que toute autre forme d'évaluation sont fixés par les enseignant-e-s.

Echec définitif

Les évaluations échouées peuvent être réitérées 1 fois. A la suite de deux échecs dans une unité d'enseignement, on considère que l'étudiant-e est en échec définitif à cette unité d'enseignement. Cette dernière ne peut pas être validée.

Si les étudiant-e-s obtiennent un échec définitif à une unité d'enseignement du module *SOCIO 1*, ils ou elles ne peuvent pas poursuivre leurs études dans le programme d'études *Sociologie* à 30 ECTS. Ils ou elles ne peuvent pas non plus suivre le programme d'études *Sociologie* à 120 ou le programme d'études *Sociologie* à 60 ECTS de l'Université de Fribourg.

Si les étudiant-e-s obtiennent un échec définitif à une unité d'enseignement du module *SOCIO 2*, ils ou elles peuvent la remplacer par une autre unité d'enseignement afin d'obtenir les crédits nécessaires à la poursuite de leurs études.

Note finale

La note finale du programme d'études *Sociologie* à 30 ECTS se compose de la moyenne des notes des modules validés.

La note d'un module résulte de la moyenne des unités d'enseignements qui la composent.

4. Langues

Langues d'enseignement

La langue d'enseignement du programme d'études *Sociologie* à 30 ECTS est le français. Les étudiant-e-s ont la possibilité de présenter leurs épreuves écrites ou orales en français, en allemand, en anglais ou tout autre langue à condition qu'ils aient obtenu l'accord des enseignant-e-s.

Mention bilingue

Il n'est pas possible d'obtenir la mention bilingue au sein du programme d'études *Sociologie* à 30 ECTS.

5. Convention BENEFRRI et inter-Universités

Les étudiant-e-s inscrit-e-s au programme d'études *Sociologie* à 30 ECTS peuvent suivre des unités d'enseignement au sein des Universités de Berne, Neuchâtel et/ou Lausanne pour y obtenir un maximum de 6 crédits ECTS.

La demande d'autorisation doit être adressée au ou à la conseiller-ère aux études au plus tard une semaine avant le début du semestre pendant lequel sera dispensée l'unité d'enseignement choisie.

Pour faire reconnaître les crédits ECTS obtenus dans les autres universités, les étudiant-e-s sont prié-e-s de présenter les attestations reçues au ou à la conseiller-ère aux études.

6. Mesures transitoires

Dès le semestre d'automne 2019, ce plan d'études remplace le précédent plan d'études *Sociologie* (année 2009).